— Techn. Arrêter les parties d'un treillage en bois avec des fils de fer. ‖ En termes de formaire, Attacher la toile métallique au fût de la forme. On dit aussi PARFILER. ‖ Chez les vanniers, Lier les sarments avec de l'osier.

Se coudre v. pr. Etre, devoir être cousu : *Les draps fins* SE COUSENT *avec de la soie.*

— Fig. S'unir, s'associer intimement : *La société des hommes se tient et* SE COUD *à quelque prix que ce soit.* (Montaigne.)

— **Antonyme.** Découdre.

COUDRÉ, ÉE (kou-dré) part. passé du v. Coudrer. Qui a été soumis au coudrement : *Cuir* COUDRÉ.

COUDREAUX (château des). Ce château, situé dans le département d'Eure-et-Loir, près de la grande route de Bonneval à Châteaudun, fut construit vers la fin du XVIIIe siècle, à l'exception des tours, qui datent d'une époque antérieure. Celles-ci faisaient partie d'un vieux manoir féodal, et, par une habile restauration, elles furent mises en harmonie avec le nouvel édifice. Des murs d'enceinte, lisons-nous dans les *Vues pittoresques des châteaux de France*, et des fossés à pont-levis, qu'on avait aussi conservés, ont disparu depuis quelques années, et l'espace qu'ils occupaient fait aujourd'hui partie d'un très-beau parc dessiné dans le genre pittoresque. Ces vastes et belles plantations s'étendent jusqu'à la rivière du Loir. Ce château appartint jadis aux comtes de Monbas, à la marquise de Canillac-Montboissier, puis à la famille de Colbert. Le maréchal Ney, prince de la Moskowa, en devint possesseur, et l'embellit en l'augmentant. Il passa ensuite dans la famille du comte Reille. En 1827, il reçut la visite de la dauphine et de la duchesse de Berry.

COUDRÉE s. f. (kou-dré). Agric. Terre desséchée.

COUDREMENT s. m. (kou-dre-man — rad. *coudrer*). Techn. Opération qui consiste à passer certaines peaux dans une eau contenant ou de la noix de galle, ou du sumac en poudre, ou une petite quantité de tan ordinaire : *Cuve de* COUDREMENT. *Pour les peaux auxquelles on l'applique, le* COUDREMENT *est le commencement du tannage proprement dit; il a généralement pour but de les préparer à recevoir l'action des dissolutions tannantes plus concentrées, qui viendront après.* (Maigne.) ‖ Bain tannant dans lequel on met les peaux pour les coudrer : *Mettre les peaux dans le* COUDREMENT.

COUDRER v. a. ou tr. (kou-dré). Techn. Soumettre au coudrement : COUDRER *des peaux.*

COUDRETTE s. f. (kou-drè-te — dimin. de *coudre* s. m.). Coudraie, lieu planté de coudres, ou coudriers, ou noisetiers : *Se reposer sous la* COUDRETTE. *On dansa hors du village, sur le gazon, sous la* COUDRETTE. (P.-L. Courier.)

Depuis longtemps, gentille Annette,
Tu ne viens plus sous la *coudrette.*
(*Chanson populaire.*)

COUDRETTE (Christophe), écrivain, né à Paris en 1701, mort dans la même ville en 1774. Il entra dans les ordres en 1735, prit parti pour les jansénistes contre les jésuites, et pour ce motif fut interdit par l'archevêque de Paris Vintimille, puis jeté à deux reprises en prison, en 1735 et en 1738. Il mourut presque aveugle. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Dissertation sur les bulles contre Baïus* (Utrecht, 1737, 4 vol. in-12); *Mémoires sur le formulaire* (1756, 2 vol.); *Histoire générale de la naissance et des progrès de la compagnie de Jésus* (1760, 4 vol. in-12); *Idée générale des vices principaux de l'institut des jésuites* (1761, in-4°).

COUDRIER s. m. (kou-drié — lat. *corylus*, même sens. Quelques arbres dont le nom ne provenait pas de celui de leur fruit reçurent le suffixe *ier*, par analogie avec *poirier, prunier, pommier*. Le latin *corylus* devint d'abord *cor*, puis *codre*, coudre, et enfin *coudrier*. L'Académie mentionne encore *coudre* dans sa dernière édition. Quant à *cor* et à *codre*, on en trouve des exemples dans nos plus anciens auteurs, qui font assez souvent mention d'arcs et d'arbalètes de *cor*. L'addition du *d* à *corylus*, dans *coudre, coudrier*, se comprend facilement, si l'on se rappelle cette règle énoncée par Chevallet : « Il est, dit-il, telle des consonnes refluantes *r, l, m, n*, et telle des consonnes explosives ou aspirées, qui semblent avoir une certaine affinité mutuelle l'une pour l'autre. Cette affinité se manifeste fréquemment dans les dérivés par le rapprochement des deux consonnes qui sont séparées dans les primitifs; mais elle se manifeste encore bien davantage dans certains cas où une seule de ces consonnes existant dans le primitif, l'autre consonne vient se joindre à elle comme si la lettre étrangère au mot était sollicitée par celle qui s'y trouve, en vertu d'une sorte d'attraction. » C'est d'après cette loi que l'explosive dentale *d* est introduite dans le corps du mot *corylus*, à la suite de la refluante linguale *r*, *corylus, coudre, coudrier*). Bot. Nom vulgaire du genre noisetier : *Un bosquet de* COUDRIERS. *Le* COUDRIER *croît presque partout, il se multiplie de graines et surtout de drageons.* (Bouillet.) *Le* COUDRIER *rappelle quatre jolis vers de Virgile : Phyllis aime les* COUDRIERS, *et, tant qu'elle les aimera, les* COUDRIERS *l'emporteront, et sur les myrtes de Vénus, et sur les lauriers d'Apollon.* (A. Karr.)

A mes côtés viens prendre place,
Sous la feuille du *coudrier.*
MILLEVOYE.

— *Baguette de coudrier*, Baguette divinatoire. V. BAGUETTE.

— **Syn. Coudrier, coudre, noisetier.** V. COUDRE.

— **Encycl.** Le genre *coudrier* (*corylus*), appelé aussi noisetier, comprend des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes et munies de stipules. Les fleurs sont monoïques. Les mâles, groupées en longs chatons cylindriques, pendants, présentent huit étamines insérées à la base d'une écaille à trois divisions, celle du milieu plus grande et recouvrant les deux autres. Les fleurs femelles, réunies en petit nombre dans un bourgeon écailleux, ont un ovaire surmonté de deux styles; l'involucre coriace, découpé sur les bords, qui les entoure, persiste, s'accroît et enveloppe le fruit, qui est une petite noix monosperme, lisse, ovoïde et renfermant une graine à cotylédons volumineux et charnus.

Ce genre comprend une dizaine d'espèces. La plus connue est le *coudrier commun*, noisetier ou avelinier (*corylus avellana*), grand arbrisseau très-répandu dans toute l'Europe, et croissant dans les bois et les haies, où il fleurit vers la fin de l'hiver, bien avant l'apparition des feuilles. Cet arbrisseau est célèbre dès la plus haute antiquité, et de tout temps il a joué un grand rôle dans la poésie pastorale. C'est à son ombre que les bergers de Virgile se livraient aux combats du chant. C'est l'arbre chéri de la bergère Phyllis; aussi l'emporte-t-il, aux yeux de Corydon, sur le myrte et le laurier. D'après Pline, le *coudrier* est du nombre des arbres qui se plaisent dans les plaines; on en faisait des torches, qu'on brûlait le jour des noces, pour porter bonheur aux nouveaux époux. De nos jours, Millevoye l'a chanté dans une de ses plus touchantes élégies. Les expressions *s'asseoir* ou *danser sous la coudrette* nous transportent en pleines mœurs villageoises. Le *coudrier* a joui d'une célébrité bien plus grande encore au temps des *sourciers* ou *sorciers*, c'était de ce bois qu'était faite la baguette divinatoire. Son fruit figure dans le blason sous le nom de *coquerelles*.

Le *coudrier* est cultivé tantôt comme essence fruitière, et on préfère pour cet usage la variété appelée *avelinier*, tantôt comme arbuste forestier ou d'agrément. D'un tempérament très-rustique, peu difficile sur la nature du sol, il préfère néanmoins les terrains légers et frais. On le multiplie de graines, mais plus souvent de marcottes et de drageons. On le propage encore en le greffant par approche, au commencement du printemps; afin que la réussite soit complète et assurée, on attend la seconde année pour séparer le sujet greffé de celui qui a fourni la greffe. Le *coudrier* ne vit pas très-longtemps; sa durée n'est guère que d'un demi-siècle; aussi ne devient-il jamais assez gros pour qu'il y ait avantage à en former des massifs forestiers; toutefois, comme il repousse très-bien de souche, on en fait de petits taillis, qu'on exploite tous les dix ou quinze ans. Dans les jardins, on l'élève en buisson ou en tige, et on se contente de l'émonder pour régulariser sa végétation.

Le bois du *coudrier* est tendre, souple, d'un blanc roussâtre, d'un grain assez égal, mais ne prend pas un assez beau poli; il est rare d'ailleurs d'en trouver des échantillons d'un certain volume. On en fait des pieux, des échalas, d'excellents cercles, des claies, des harts, des fourches, des ligues, des piéges pour les oiseaux, des ouvrages de vannerie. Son charbon, très-léger, est excellent pour la fabrication de la poudre à canon; il peut même remplacer le fusain pour les dessinateurs. Le fruit (noisette) est très-bon à manger quand il est mûr; la variété dite *aveline* l'emporte sur les autres. Les confiseurs en font des dragées. On en retire aussi par expression une huile douce, béchique, anodine, analogue à l'huile d'amandes douces et se conservant bien.

Le *coudrier tubuleux* (*corylus tubulosa*) se distingue du précédent par son involucre en tube; il croît dans l'Europe méridionale. Le *coudrier de Constantinople* (*corylus colurna*) est un arbre qui atteint la hauteur de 20 m. On le trouve en Turquie, en Grèce et dans l'Asie Mineure. Son fruit est inférieur en qualité à celui de notre noisetier; mais son bois est employé avec avantage aux constructions civiles et navales. Le *coudrier à bec* (*corylus rostrata*) et le *coudrier d'Amérique* (*corylus Americana*) croissent dans les lieux élevés de l'Amérique du Nord; on les cultive dans nos jardins comme arbrisseaux d'agrément; mais leur fruit est peu estimé.

COUE s. f. (koû). Ancienne forme du mot QUEUE.

COUÉ, ÉE adj. (kou-é — rad. *coue*). Chass. Se disait des chiens à qui l'on n'avait point coupé la queue : *Chienne* COUÉE. ‖ Vieux mot.

COUËDIC (le chevalier DU), marin français, né en 1739, mort en 1780. Il doit sa célébrité à un combat brillant qu'il soutint à l'époque de la guerre de l'indépendance américaine. Ayant obtenu, en qualité de lieutenant de vaisseau, le commandement de la *Surveillante*, frégate de 36 canons, il attaqua un navire anglais de même force qui sauta après une effroyable canonnade, pendant laquelle du Couëdic perdit 150 hommes de son équipage sur 270. Il rentra triomphalement au port de Brest, mais mourut peu de temps après des suites de ses blessures.

COUËDIC DE KERGOALER (Louis, comte DU), homme politique français, né à Quimperlé en 1810. Il se livrait à l'exploitation de ses propriétés lorsqu'il fut nommé représentant à l'Assemblée législative. Il siégea sur les bancs de la droite; mais, après le coup d'Etat du 2 décembre, il fit son adhésion au nouveau pouvoir, et fut élu, comme candidat du gouvernement, membre du Corps législatif dans le Finistère. Ses électeurs lui ont renouvelé son mandat en 1857 et en 1863. Dans les sessions de 1863-1869, M. du Couëdic a voté pour le maintien de la loi de sûreté générale, pour l'expédition du Mexique et l'envoi d'un nouveau corps expéditionnaire à Rome, pour la nouvelle loi sur l'armée, pour la nomination des maires en dehors du conseil municipal et contre l'instruction gratuite. En 1869, il n'a été réélu qu'à un second tour de scrutin (le 7 juin) par 17,800 voix contre 11,700 données à M. de Carné, candidat indépendant.

COUËNDOU s. m. (kou-ain-dou). Mamm. Espèce de porc-épic.

COUENNE s. f. (koua-ne — normand *quouane*, gazon; picard *quouane*, bête, poltron; wallon *coiène*, provençal *codena*. Origine difficile à déterminer, et qui paraît pourtant bien être le latin *cutis*, peau. La difficulté est de trouver un suffixe *enna* ou *ena*. Si le mot venait de *cutaneus*, il serait en français *couaine*, et si l'on supposait que *couaine* se serait changé en *couenne*, il faudrait admettre que ce mot vient du français dans les autres langues romanes, ce dont on n'a aucune preuve suivant M. Littré. Grandgagnage dit qu'en wallon on trouve *cote di laine*, peau de mouton, et que dans une ordonnance de 1735 on lit : « Ordonnons que les laines d'agneaux et autres qui ne tiennent pas à la *cotte*... » *Cotte* paraît bien venir de *cutis*, mais le suffixe est toujours inexpliqué). Peau du cochon lorsqu'elle a été raclée : COUENNE *de lard. Mettre de la* COUENNE *dans un ragoût.* ‖ Se dit aussi de la peau des marsouins.

— Pop. Nigaud, maladroit, sot, imbécile; s'emploie souvent adjectivement : *Est-il* COUENNE, *celui-là! ça lui fait de la peine quand on bat les autres!* (E. Sue.)

— Argot. Peau, chair de l'homme : *Se gratter la* COUENNE. ‖ Joue pendante. ‖ *Couenne de lard*, Brosse.

— Méd. Nom donné à certaines taches congénitales de la peau, qui sont de couleur brune, souvent couvertes de poils blonds, et accompagnées ordinairement d'une surélévation de la peau à l'endroit qu'elles occupent. ‖ *Couenne inflammatoire, Couenne pleurétique*, Concrétion d'un blanc jaunâtre, qui se forme à la surface du sang des saignées, surtout, dit-on, dans les maladies inflammatoires, et particulièrement dans les phlegmasies de la plèvre ou du poumon.

— **Encycl.** Méd. Lorsque le sang est extrait des vaisseaux, il perd sa fluidité, et se transforme en quelques minutes en une masse solide gélatiniforme. Cette masse ou *caillot* se resserre peu à peu et fait sortir par expression le liquide clair et jaunâtre, nommé sérum, interposé dans sa substance.

Nous n'avons pas à nous occuper ici du sérum, qui est étudié aux mots SANG et SÉRUM, nous devons dire seulement que le *caillot* est constitué par la fibrine et les globules du sang.

Quand, à la suite d'un état pathologique particulier, la quantité absolue ou relative de la fibrine du sang se trouve augmentée, le sang, une fois hors des vaisseaux, se divise en deux couches très-distinctes. La supérieure, d'une couleur blanc jaunâtre, d'une épaisseur et d'une consistance variables, est formée par de la fibrine contenant interposée une quantité plus ou moins considérable de sérum.

La consistance et l'épaisseur de cette couche fibrineuse, à laquelle les auteurs ont donné le nom de *couenne*, varient, avons-nous dit, suivant les divers états pathologiques. On a remarqué, en effet, que lorsque la proportion de fibrine est réellement augmentée, comme cela s'observe dans les phlegmasies, la *couenne* est surtout remarquable par son épaisseur; elle offre de la densité et est plus ou moins relevée sur ses bords, caractères qui résultent de ce qu'elle renferme la presque totalité de la fibrine du sang.

L'excès de fibrine est-il dû, au contraire, à ce que le chiffre des globules est abaissé, il faut distinguer le cas où cette prédominance est considérable de celui où elle est peu marquée; dans ce dernier cas, la surface du sang est recouverte totalement, ou seulement par places, d'une couche mince sans consistance gélatineuse, verdâtre, assez diaphane pour laisser apercevoir la masse globulaire sous-jacente. (Andral et Gavarret.) Cette production insignifiante, sans valeur, de laquelle on ne peut tirer aucune déduction, puisqu'elle se retrouve dans les cas les plus disparates, a été nommée, par Andral et Gavarret, *couenne imparfaite*. Dans l'autre cas, c'est-à-dire quand la quantité des globules est diminuée au point d'amener une prédominance relativement considérable de la fibrine, le sang ou du moins sa partie coagulée offre à peu de chose près les mêmes apparences que dans les phlegmasies; la *couenne* est également opaque, dense, relevée en godet : les caractères qui les différencient sont un caillot plus petit, un sérum plus abondant et une *couenne* moins épaisse. Mais, nous le répétons, ces caractères sont si variables d'un individu à l'autre, qu'ils ne peuvent être considérés comme caractéristiques. L'analyse chimique peut seule lever toute espèce de doute, et montrer si l'état *couenneux* du sang résulte d'un excès de fibrine ou d'une diminution des globules, ou tout à la fois de ces deux causes, comme cela s'observe quelquefois; il existe, en effet, un état mixte du sang dans lequel il y a simultanément augmentation absolue de la fibrine et diminution de l'élément globulaire. « Dans le cours d'une phlegmasie, lorsque, malgré l'emploi des saignées, la maladie continue à faire de nouveaux progrès, la *couenne* devient de plus en plus marquée à mesure que l'on multiplie les émissions sanguines, celles-ci ayant pour effet immédiat sur le sang d'en diminuer les globules, tandis que la phlegmasie élève le chiffre de fibrine. Le même phénomène se produit encore dans le sang des chlorotiques qui viennent à être frappés de phlegmasies intercurrentes. » (Guérard.)

Nous pouvons conclure de ce qui précède que la *couenne*, que l'on a toujours considérée comme annonçant un état phlegmasique, puisqu'on l'a nommée aussi *couenne inflammatoire*, peut aussi bien annoncer un état anémique ou même la combinaison de ces deux états. Voir les mots SANG, SÉRUM, CAILLOT, FIBRINE, ANÉMIE, PHLEGMASIE.

COUENNEUX, EUSE adj. (koua-neu, eu-ze — rad. *couenne*). Méd. Se dit du sang des saignées qui se couvre d'une couenne : *Sang* COUENNEUX. ‖ *Angine couenneuse*, Maladie très-dangereuse, caractérisée surtout par une fausse membrane qui se forme dans la gorge. V. ANGINE.

COUÉPI s. m. (koué-pi). Bot. Genre d'arbres, de la famille des myrtacées, tribu des barringtoniées, renfermant une seule espèce qui croît dans la Guyane. ‖ On dit aussi COUPOUI.

— **Encycl.** Le *couépi* ou *coupoui* est un grand arbre qui croît dans les bois de la Guyane; sa tige, haute de 20 m. sur 1 m. de diamètre, est couverte d'une écorce lisse et grisâtre; ses fleurs sont violettes, et son fruit ressemble à une noix. Son bois, blanc jaunâtre, est plus dur et plus solide que celui du chêne; on en fait des pilons, des dalles; mais sa pesanteur fait qu'on s'en sert peu pour les constructions. Ses racines et ses branches tortueuses fournissent des courbes toutes faites pour la construction des canots. On emploie ses copeaux pour faire précipiter l'indigo et le rocou. Le fruit se mange comme les cerneaux, dont il rappelle la saveur; les créoles en consomment beaucoup.

COUÉPIE s. f. (kou-é-pi). Bot. Syn. de MOQUILIER.

COUËRON, bourg et commune de France (Loire-Inférieure), canton de Saint-Etienne-de-Montluc, arrond. et à 24 kilom. S.-E. de Savenay, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl. 1,103 hab. — pop. tot. 4,508 hab. Petit port pour le radoub des navires; verrerie, commerce de bestiaux. Dans l'église de Couëron on remarque des stalles en bois de chêne sculpté, provenant de l'abbaye de Buzay. Ruines d'un ancien castel, sur l'emplacement duquel s'élève un calvaire.

COUESNON, petit fleuve de France, prend sa source à la fontaine de Couesnette, canton de Dompierre-des-Landes (Mayenne), entre bientôt après dans le département d'Ille-et-Vilaine, reçoit le Nançon et la Minette, baigne Antrain, sert de limite entre l'Ille-et-Vilaine et la Manche, passe à Pontorson et se jette dans la baie du Mont-Saint-Michel, après un cours de 90 kilom.

COUESSE s. f. (koué-se). Hortic. Nom que l'on donne en Lorraine aux prunes qui proviennent d'un arbre non greffé, dont on fait des pruneaux.

COUET s. m. (kou-è). Mar. Nom donné à quatre grosses cordes, autres que les écoutes, qui s'amarrent aux voiles d'un vaisseau. ‖ On dit aussi ÉCOUET.

— Agric. Variété de pomme à cidre du Cotentin.

COUET (Jacques), sieur du Vivier, ministre protestant français, mort à Paris en 1608. Il fut pasteur de l'Eglise de Villarnoul, et, en 1579, il assista au synode national de Figeac, dont il fut nommé vice-président. Forcé par la guerre de se réfugier en Suisse, il devint pasteur de l'Eglise de Bâle, et se distingua par sa violence dans les disputes qui éclatèrent touchant la doctrine de la justification. Il revint en France vers les dernières années du XVIe siècle, et publia la relation d'une conférence qui avait eu lieu à Nancy, relation qui a pour titre : la *Conférence faicte à Nancy entre un docteur jésuite accompagné d'un capuchin et de deux ministres de la parole de Dieu, descrite par J. Couet, Parisien* (Basle, 1600, in-8°). En 1601, il fut nommé pasteur à Paris. Moréri raconte qu'il fut enterré dans l'église des Dominicains, « où on lit son épita-

phe, dans laquelle on fait passer son obstination dans les erreurs de la prétendue réforme pour amour de la vérité, et où l'on est presque tenté d'en faire un saint, quoique ayant vécu et étant mort dans l'hérésie et dans la révolte. » Parmi les ouvrages de Couet, nous mentionnerons, outre celui que nous avons indiqué ci-dessus : *Response chrestienne et très-nécessaire en ce temps à l'épistre d'un certain François qui s'est efforcé de maintenir l'opinion de ceux qui croient la présence du corps de Christ dans le pain de la Cène et mesme en tous lieux* (Heidelberg, 1588, in-8°); *Response chrestienne et modeste au libelle injurieux et non chrestien publié par Lescaille et nommé par lui* Anti-Inquisiteur (1593, in-8°); *Traicté servant à l'éclaircissement de la prédestination* (Bâle, 1599, in-8°); *Traicté contre Socin*. — La famille COUET compte encore au nombre de ses membres : Abraham COUET, né vers 1646, d'abord pasteur à Amiens, puis à La Haye, après la révocation de l'édit de Nantes. Abraham Couet est l'auteur d'une *Histoire évangélique dans son ordre naturel*, ou *Nouvelle harmonie des quatre évangélistes* (La Haye, 1706, in-4°), harmonie qui atteint mal le but que se proposait son auteur.

COUETTE s. f. (kouè-te — espagnol et portugais *colcha*, du latin *culcita*. Le *l* qui se trouve dans le latin et le portugais prouve, suivant M. Littré, que *culcita* n'a pu venir du grec *koitê*. Dans les formes où *l* a disparu, telles que notre *couette*, genevois *coître, coudtre*, normand *coete, keute*, provençal *cousser, cosser* et *cota*, il serait arrivé ce qui arrive aussi en d'autres mots, par exemple, dans *mout* ou *mot*, pour *moult, molt*. En d'autres termes, les formes sans *l* s'expliquent par une suppression dont il y a des exemples ailleurs, tandis que les formes avec *l* ne pourraient s'expliquer que par un radical où cette lettre existerait. S'il était possible toutefois de lier *culcita* au grec *koitê*, la forme latine se rattacherait ainsi à la racine sanscrite *ci*, être étendu, reposer, dormir, d'où *çaya, çayassa*, le grec *koitê*, l'irlandais *ein* et aussi le latin *cubile*, lit. Mais si on admet l'impossibilité supposée par M. Littré, ce qui détruit complètement cette origine, on pourra cependant rapprocher la racine sanscrite *kal, çal, kul*, protéger, couvrir, d'où le sanscrit *cala*, qui désigne la maison et la chambre, la salle, la chambre à coucher, comme un espace clos. L'idée de lit se rattacherait à celle de chambre à coucher. Il faut reconnaître toutefois que ce rapprochement semble au moins aussi hasardé que le premier). Lit de plumes : *Coucher sur une* COUETTE. ‖ Vieux mot, qui cependant a été employé quelquefois par des écrivains modernes : *Vous êtes gens de bêche et de pioche, mais il vous faut ensuite la* COUETTE *de fin duvet pour vous reposer.* (G. Sand.)

— Mar. Nom que l'on donne à deux longues pièces de bois parallèles, qui portent le navire lorsqu'on le lance à l'eau, et à deux autres pièces le long desquelles glissent les précédentes lorsqu'elles sont emportées avec le navire lancé à l'eau.

— Techn. Crapaudine sur laquelle tourne un des pivots du tour.

— **Encycl.** Mar. Les *couettes* ou *coittes* sont deux fortes pièces de bois dressées, qui ont la longueur d'un grand bâtiment en construction. Les *couettes* sont disposées parallèlement à la quille, et supportent toute la charpente du ber. Elles glissent avec lui et la masse entière du bâtiment qu'on lance à la mer. Deux autres *couettes*, sortes de fortes lisses, fixées sur la cale de construction à la distance nécessaire, retiennent entre elles les premières, et les empêchent de s'écarter avec le ber : elles servent comme de coulisses, pendant que celles qui quittent le chantier descendent en portant le bâtiment à l'eau.

COUÉTTE s. f. (kou-è-te — dimin. de *coue*). Fam. Petite queue : *La* COUETTE *d'un lapin.*

— Ornith. Nom vulgaire de la mouette.

COUFFE s. f. (kou-fe — du lat. *cophinus*, corbeille). Comm. Sorte de cabas usité à Marseille et dans le Levant pour l'emballage des marchandises : COUFFE *de riz, de dattes, de café, de sucre, de soie. Des* COUFFES *en feuilles de palmier.* ‖ Quelques-uns disent COUFFLE et mieux COUFFIN.

— Pêch. Sorte de panier auquel on attache des hameçons, et qu'on descend au fond de l'eau en le remplissant de pierres.

— Min. Nom donné aux gros morceaux de lignite, dans les Basses-Alpes et les Bouches-du-Rhône.

— **Encycl.** Pêch. On appelle *couffe*, aux environs de Nice, un panier rond, sans anses, que l'on remplit de lest. On le suspend par trois cordelettes à une longue corde ou palangre que l'on termine par une petite bouée. Tout autour du panier, on attache des empiles munies de leurs hameçons amorcés et l'on descend la *couffe* entre les rochers ou dans l'endroit où l'on veut pêcher, le plus souvent par 25 à 30 brasses de profondeur. On vient le relever plus tard au moyen de la bouée.

COUFFIÉ s. m. (kou-fi-é). Coiffure arabe consistant en un fichu roulé autour de la tête, et dont deux coins se replient en dedans, les deux autres restant pendants de chaque côté.

COUFFIN s. m. (kou-fain — rad. *couffe*). Nom que l'on donne en Provence aux cabas et aux paniers faits de sparte : *Un* COUFFIN *de figues sèches.*

COUFFLÉE s. f. (kou-flé). Min. Syn. de CRAIN.

COUFFOURT s. m. (kou-four). Ancienne espèce de javelot appelée aussi COUFORT.

COUFIÉ s. m. (kou-fié). Agric. Nom que l'on donne, en Provence, à l'étui de bois plein d'eau dans lequel les faucheurs tiennent la pierre à aiguiser, et qu'on appelle en français COFFIN.

Mis amis, dessus l'anco
Cenglen nosti *coufié.*
TH. AUBANEL.
(Mes amis, sur la hanche ceignons nos *coffins.*)

COUFIQUE adj. (kou-fi-que — de *Koufa*, nom d'une ville d'Arabie). Philol. Se dit de l'écriture des Arabes avant le IVe siècle de l'hégire, époque à laquelle ils adoptèrent les caractères dont ils se servent encore aujourd'hui : *Ecriture* COUFIQUE. *Caractères, lettres* COUFIQUES. *On ne saurait affirmer si l'alphabet dans lequel fut originairement écrit le Coran était en caractères* COUFIQUES. (Dugat.) ‖ Qui est écrit ou gravé en caractères de ce genre : *Un manuscrit* COUFIQUE. *Vous cheminez entre des pierres chargées d'inscriptions* COUFIQUES. (Lenormant.) ‖ On dit aussi bien CUFIQUE.

— Numism. *Monnaies coufiques*, Monnaies d'or, d'argent ou de cuivre portant des inscriptions en écriture coufique.

ÇOUFISME s. m. Autre orthographe du mot SOUFISME.

COUGNAC s. m. (kou-gnak; *gn* mll.). Epices de dessert que l'on servait en Normandie et où il entrait du miel. ‖ On disait aussi COUGNAC.

COUGNARD (Jean-Louis-Salomon), littérateur suisse, né à Genève en 1789. Il a exercé la profession d'avocat, fondé l'ancien *Journal de Genève* et publié, en 1830, un recueil de vers intitulé : les *Poésies genevoises*. Il a composé en outre quelques vaudevilles représentés à Genève : le *Bateau à vapeur et le remède Leroi*; la *Boutique et le cabaret*; l'*Oncle d'autrefois et le neveu d'aujourd'hui*.

COUGOURDE s. f. (kou-gour-de — lat. *cucurbita*, courge). Bot. Nom provençal des potirons et des courges. On dit aussi COUCOURDE. ‖ Courge sèche et vidée, propre à contenir des liquides. Vieux mot.

COUGOURDETTE s. f. (kou-gour-dè-te — dimin. de *cougourde*). Bot. En Provence, Petite calebasse. ‖ On dit aussi COUCOURDETTE.

COUGUAR ou **COUGOUAR** s. m. (kou-gouar — contract. du brésil. *cuguacu ara*). Mamm. Grande espèce du genre chat, qui habite les contrées chaudes de l'Amérique, et que l'on appelle aussi TIGRE ROUGE, PUMA, LION D'AMÉRIQUE, à cause de sa robe unie : *Le* COUGUAR *a plutôt les formes de la panthère que celles du lion.* (Focillon.)

— **Encycl.** Le *couguar* a le pelage d'un roux fauve presque uniforme. Il est remarquable par sa grande taille. Sa tête est, par sa structure, très-analogue à celle du chat; toutefois le nez est plus large, plus élevé entre les yeux; l'œil est très-grand et brillant avec un iris d'un brun grisâtre; le poil est très-serré, long de 0m.27, et si doux qu'on pourrait l'employer dans la pelleterie. Il y a, au point où naissent les moustaches, une tache noire grande comme une pièce de 5 fr. Une autre tache longue et de la même couleur se montre par derrière à la naissance de l'oreille, et une autre pareille à la pointe. Les lèvres, la mâchoire inférieure, l'entre-deux des quatre jambes, une tache au-dessus de l'angle antérieur de l'œil et une autre placée au dessous de cet angle, sont blancs, ainsi que les longs poils de l'intérieur de l'oreille. Le ventre est de la même couleur, mais tirant sur le cannelle. Depuis la tête jusqu'au bord de la queue, le poil est roussâtre. Le bout de la queue est noir.

Le *couguar* est moins féroce et plus facile à tuer que le jaguar; aussi les Paraguaisiens l'ont-ils complètement détruit en leur pays. Il grimpe sur les arbres verticaux, préférant les plus élevés, montant et descendant d'un seul saut, en quoi il diffère du jaguar, qui monte et descend à la manière des chats, et choisit des arbres un peu inclinés. C'est un animal des champs plutôt que des bois. « Je n'ai jamais ouï dire, écrit d'Azara, que le *couguar* ait fait ni cherché à faire du mal à l'homme, ni aux jeunes enfants, ni aux chiens, quoiqu'il les ait trouvés endormis; au contraire, il fuit et se cache, et montre de la timidité, et comme il n'est pas très-rapide, quoique beaucoup plus léger que le jaguar, il y a des chasseurs à cheval qui le prennent au lazzo, sans plus de difficulté que de crainte. » Il ne tue ni les vaches, ni les chevaux, ni les mulets, et ne se hasarde qu'avec les jeunes poulains, les génisses et les brebis. Il va seul ou avec une compagne. Il est plutôt lâche que doux, et à l'occasion se montre cruel et féroce sans nécessité, puisqu'il lui arrive de tuer cinquante brebis et plus pour en lécher le sang. Rassasié d'aliments, il couvre de paille tout ce qui lui en reste, pour le retrouver plus tard. On dit qu'il fait deux petits, mais le voyageur ci-dessus nommé en a trouvé trois dans le ventre d'une femelle. On prit un jour dans la jolie ville de Néemboucou, au Paraguay, un petit *couguar*; on le châtra et on le donna au curé. Il était doux comme un chien. Il vécut au presbytère pendant plus d'un an, sans causer d'autre dommage que de manger les poules de la maison et celles du voisinage. On en fit ensuite cadeau à d'Azara, qui le tint attaché dans une cour pendant quatre mois. « Il était, écrit ce voyageur, aussi doux qu'aucun chien puisse l'être, et si paresseux qu'il passait la majeure partie du temps étendu et dormant. Il jouait quelquefois avec le premier qui se présentait, ne distinguait du reste personne, et prenait un plaisir particulier à lécher la peau des nègres. Si on lui donnait une orange ou toute autre chose ronde, il la poussait du plat de sa patte, la faisait rouler et l'atteignait en jouant. Pour saisir les poules, il usait des mêmes ruses et faisait les mêmes gestes que le chat cherchant à s'emparer d'une souris, sans excepter l'agitation de l'extrémité de la queue. Si on le grattait, il s'étendait et faisait entendre le même *ron ron* que le chat. Il ne cherchait point à rompre sa corde, et on ne l'a jamais vu en colère. Les nègres le menaient à la rivière; il y allait sans prendre garde aux chiens de la rue. Un jour qu'on l'avait détaché, il franchit les murs de torchis de la cour, et revint de lui-même à la maison sans qu'on l'eût cherché. Il couvrait avec du sable, n'ayant pas de paille, l'excédant de viande qu'on lui donnait, pour y recourir lorsqu'il aurait faim; mais, avant de la manger, il la mettait dans l'auge et la lavait. Lorsqu'on lui donnait de la chair, il la mettait d'abord sur une table, et avant toute chose, il la léchait pour la manger ensuite à la manière des chats, c'est-à-dire en commençant par un bout, et en continuant sans dépecer, sans tirailler ni secouer. » On dit que lorsque le *couguar* rencontre une femelle de jaguar en chaleur il la couvre, et l'on assure avoir vu quelques produits de cette union qui seraient plus forts et plus sanguinaires que leurs auteurs.

COUHÉ, bourg de France (Vienne), ch.-l. de cant. arrond. et à 25 kilom. N. de Civray, près de la Dive; pop. aggl. 1,682 hab. — pop. tot. 1,893 hab. Fabriques d'étoffes, chapellerie; commerce de bétail.

COUHIEH s. m. (kou-iè). Ornith. Espèce de milan appelé aussi BLAC, qui habite l'Egypte, et dont quelques ornithologistes ont fait un genre ou un sous-genre.

— **Encycl.** Voici les caractères du *couhieh* : bec incliné dès sa base, anguleux en dessus; cire nue; tarses très-courts, réticulés et à demi revêtus de plumes par le haut; doigts totalement séparés; ongles grands et ailes excessivement longues; queue fourchue; narines obliques, marquées d'un pli sur leur bord extérieur; la quatrième rémige plus longue que les autres. Le *couhieh* est un oiseau africain. La seule espèce connue est le blac de Levaillant, *elanus melanopterus* de Leach. C'est un rapace de la grosseur de l'épervier, à plumage doux et soyeux, à queue peu fourchue, cendré en dessus, blanc en dessous. Il est commun depuis l'Egypte jusqu'au Cap, et se trouve aussi dans la Nouvelle-Hollande. Il ne vit que d'insectes et son vol est très-élégant.

COUI s. m. (koui). Erpét. Nom vulgaire de la tortue radiée.

— Bot. Nom vulgaire du fruit du calebassier vénéneux, arbre de la famille des solanées qui croît aux Antilles et dans d'autres parties de l'Amérique intertropicale.

COUIC s. m. (kouik). Onomatopée dont on se sert pour désigner le cri d'un petit oiseau : *Vers onze heures, un* COUIC *de détresse se fait entendre.* (A. Gandon.)

COUIER s. m. (kou-ié). Navig. Corde avec laquelle on attache au rivage la poupe d'un bateau.

— Constr. Pièce de bois qui entre dans la construction d'un moulin.

COUILLAGE s. m. (kou-lla-je; *ll* mll. — rad. *couillon* ou *coïon*). Concubinage. ‖ Vieux mot.

— Féod. *Droit de couillage.* V. DROIT.

COUILLARD s. m. (kou-llar; *ll* mll. — rad. *couillon* ou *coïon*). Mar. Sorte de cargue supplémentaire, servant à prendre le milieu d'une voile carrée, et à l'appliquer sur la partie supérieure de la vergue. ‖ Nom donné par les mariniers de la moyenne Seine à une corde passée en collier, et qu'ils attachent quelquefois à la hanche d'un bateau pour aider à son halage.

— Typogr. Petit filet maigre que l'on met à la fin d'un chapitre, ou pour séparer deux titres l'un de l'autre. ‖ Vieux mot.

— Art milit. Nom donné dans le moyen âge à une machine de jet, de la famille des mangonneaux.

— **Encycl.** Mar. Les matelots nomment *couillard* une corde en patte d'oie, faite pour retrousser le milieu d'une voile qu'on serre, et le retenir en un paquet contre la vergue et le mât. « Les matelots du XVIe siècle, dit M. Jal, appliquèrent à ce cordage le nom qu'ils donnaient à ce gousset du haut-de-chausse qui contenait et mettait en saillie les testicules; gousset dont les peintures de l'époque nous font voir que la couleur était éclatante, parce qu'il cachait, ou, pour mieux dire, parce qu'il montrait les parties *nobles* de l'homme. Le nom est grossier aujourd'hui, il était tout simple au temps de maître Rabelais. »

COUILLARD (Antoine), sieur du Pavillon, littérateur français, né près de Lorris (Gâtinais), mort en 1575. Il avait de l'esprit et de l'érudition; il composa un assez grand nombre d'ouvrages, remarquables pour la plupart par leur singularité. Couillard paraît avoir beaucoup tenu à son vilain nom, qu'il aurait bien dû changer, dit La Monnaye, car, non content de le porter, il prit pour devise : *On t'a ci rendu loyal*, anagramme d'Antoine Couillard. Ses principaux ouvrages sont : *Instruction et exercice des greffiers de justice* (Paris, 1543, in-8°); les *Antiquités et singularités du monde* (Paris, 1547, in-8°); les *Fleurs odoriférantes* (1549); *Contredits à Nostradamus* (Paris, 1555); les *Prophètes* (Rouen, 1556), etc.

COUILLARD et non **COVILLARD** (Joseph), chirurgien français, né à Montélimar où il vécut dans la première moitié du XVIIe siècle. Il jouit d'une grande réputation comme opérateur. Il pratiquait surtout la taille avec un grand succès, en incisant le col de la vessie, méthode nommée depuis *appareil latéral*. On a de lui des *Observations iatrochirurgicales, pleines de remarques curieuses, et événements singuliers...* (Lyon, 1629, in-8°), et le *Chirurrien opérateur* ou *Traicté méthodique des principales opérations en chirurgie* (Lyon, 1638, in-8°), ouvrages qui ont eu l'un et l'autre plusieurs éditions.

COUILLON, COUILLONNADE, COUILLONNER, COUILLONNERIE et **COUÏON, COUÏONNADE, COUÏONNER, COUÏONNERIE.** V. COÏON, COÏONNADE, COÏONNER, COÏONNERIE.

COUILLON s. m. (kou-llon; *ll* mll. — v. l'étym. au mot COÏON). Mar. Sur la Méditerranée, Sorte de poche que l'on fait faire à une voile, et que l'on remplit d'étoupe, pour amarrer dessus le bitord qui sert à tendre la voile. ‖ Oreille ou adent pratiquée sur la verge d'une ancre, et qui s'encastre dans une entaille du jas, ce qui l'empêche de dévier de sa position. ‖ Morceau de bois encastré dans le calcet, et percé de deux trous où passent les amans ou itagues des vergues de mestre et de trinquet.

COUINEMENT s. m. (kou-i-ne-man — onomatop.). Cri du lièvre, du lapin, au moment où ils succombent sous la dent des chiens : *Le lièvre essaya de traverser le chemin, mon chien le suivit; à peine quelques secondes s'étaient-elles écoulées, que nous entendîmes ce* COUINEMENT *si harmonieux à l'oreille du chasseur : c'est le cri de détresse du lièvre saisi par le chien. Nous n'eûmes que la peine de le ramasser.* (J. Lavallée.)

COUIS s. m. (kou-i). Bot. Nom vulgaire du genre crescentie ou calebassier.

COUIZA, bourg de France (Aude), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S. de Limoux, au confluent de la Sals et de l'Aude; pop. aggl. 890 hab. — pop. tot. 920 hab. Filature de laine, clouteries, fours à plâtre. Commerce de graine de lin et de filasse. On y remarque un beau pont en pierre faisant communiquer le bourg avec la rive gauche de l'Aude; le château du duc de Joyeuse, transformé en filature.

COUJARD s. m. (kou-jar). Agric. Sorte de serpe en usage dans le département de la Nièvre.

COU-JAUNE s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une fauvette de Saint-Domingue.

COUKEEL s. m. (kou-kil). Ornith. Espèce de coucou d'Orient.

COULA DÉVATA. C'est le nom que les Indous donnent à la divinité domestique. Il n'y a point de maison sans divinité tutélaire, mais on ignore l'idée précise que l'on attache à ce mot. Ce dieu, qui est l'objet d'un culte héréditaire, est toujours un des principaux de la mythologie. C'est le Coula Dévata, mais il paraît qu'il y a aussi le Griha Dévata ou le dieu de la maison, qui a rarement un nom distinct. Dans le Bengale, le dieu domestique est souvent la pierre *sâlagrama*, quelquefois la plante *toulâsi*, ou bien un panier de riz ou une jarre d'eau. Ces deux derniers objets sont chaque jour adorés quelques instants, le plus communément par les femmes de la maison. Quelquefois ce sont de petites images de Lakchmî ou de Tchandî, ou bien, s'il apparaît un serpent, on le révère comme le gardien de l'habitation. En général, dans les anciens temps, les divinités domestiques étaient regardées comme les esprits invisibles du mal, les fantômes et les spectres répandus de tous côtés. On les honorait par certains rites particuliers. On leur faisait des offrandes en plein air, en jetant à la fin de toutes les cérémonies un peu de riz avec une petite pierre : c'était pour les entretenir en bonne disposition. Cette espèce de divinité correspond aux *genii locorum* des anciens plutôt qu'aux lares ou aux pénates.

COULAC s. m. (kou-lak). Pêch. Nom de l'alose à Bordeaux.

COULACISSI s. m. (kou-la-sis-si). Ornith. Sous-genre de perroquets, qui a pour type une espèce des îles Philippines.

COULADOUX s. m. pl. (kou-la-dou). Anc. mar. Nom que l'on donnait sur les galères aux cordages qui tenaient lieu des rides de haubans.

COULAGE s. m. (kou-la-je — rad. *couler*). Action de couler, en parlant d'un liquide ou

d'une matière en fusion : *Le* COULAGE *d'une chandelle, d'une bougie.* ‖ Diminution, perte d'un liquide ou d'une matière, par des ouvertures accidentelles qui existent dans leurs récipients : *Le* COULAGE *du vin, de l'huile, du riz. Marchandise sujette au* COULAGE. *Tenir compte du* COULAGE. *Déduisez les façons, l'impôt, le* COULAGE *du vin, etc., et vous trouverez net* 140 *ou* 150 *fr. pour le bonhomme.* (P.-L. Courier.)

— Fig. Pertes résultant d'un gaspillage dans les administrations, les maisons de commerce, les fabriques : *Il y a chez lui beaucoup de* COULAGE. *Le haut* COULAGE *ne regarde pas l'employé.* (Balz.)

— Techn. Action de couler la lessive : *Le* COULAGE *du linge est une opération qui exige des soins.* ‖ Action de couler un métal en fusion, de le verser dans un moule : *Le* COULAGE *d'une statue. Le* COULAGE *des métaux. Le* COULAGE *d'un canon. Pour procéder au grand œuvre du* COULAGE *des métaux, on choisit la nuit.* (Gér. de Nerv.) ‖ Défaut dans les vernis, émaux ou couvertes des poteries, qui tient à une trop grande fusibilité, à trop d'épaisseur ou à trop de chaleur. ‖ *Moulage par coulage*, Procédé de moulage des poteries que l'on emploie pour le façonnage des pâtes liquides. V. CÉRAMIQUE.

— Constr. Procédé employé pour couler le béton, c'est-à-dire pour le descendre au fond de l'eau dans les constructions sous-marines.

— Télégr. Allongement que produisent sur les câbles télégraphiques sous-marins les écarts dans la marche du navire, et les sinuosités du fond de l'eau.

— **Encycl.** Constr. Pour immerger le béton à des profondeurs d'eau qui ne dépassent pas 1 m. 50 ou 2 m., on adopte généralement le *coulage* au talus. Ce système consiste à descendre, au moyen d'une coulotte, une certaine quantité de béton pour former un massif à talus naturel, dont la crête dépasse le niveau de l'eau ; puis à la faire avancer progressivement en jetant le béton sur cette crête. Pour en faciliter l'écoulement sur le talus, on le pousse à la pelle, et on continue de même jusqu'à l'achèvement complet du massif de fondation. La laitance chassée par le béton est enlevée au fur et à mesure qu'elle se forme avec une drague à main ou une pompe. Ce système de *coulage* est fréquemment employé pour les fondations des radiers et des ponts.

Quand la profondeur d'eau dépasse 2 m., le *coulage* du béton se fait par couches horizontales au moyen de caisses prismatiques ou demi-cylindriques. Celles-ci sont descendues à l'aide d'un treuil jusqu'à 0 m. 30 ou 0 m. 40 du fond de l'eau, où on les vide soit en les faisant basculer, soit au moyen d'une soupape, soit en les faisant ouvrir par le milieu ou par le fond. Les caisses sont versées les unes sur les autres, de manière à former des zones de tas, que l'on a soin de comprimer avec un pilon à long manche. Lorsqu'une couche épaisse de 1 m. est coulée, on en pose dessus une nouvelle et l'on continue de même jusqu'à ce que le massif ait la hauteur voulue. La laitance est enlevée avant de couler une nouvelle couche de béton ; on facilite cette opération en chassant la laitance avec un balai dans un puisard, où les pompes la prennent pour la rejeter au dehors de l'enceinte ou en aval, suivant le système de fondation adopté.

Le béton se coule encore par gradins allongés. Ce genre d'opération a reçu le nom de *coulage* au talus avec caisses. Il a été employé pour la première fois, par l'inspecteur général Noël, à la fondation du troisième bassin de radoub du port de Toulon. Toute la hauteur du béton se mène d'une seule couche, que l'on pose par bandes appliquées les unes contre les autres, montées successivement du fond à la surface. Ce système facilite l'écoulement de la laitance, qui ne se forme qu'en petite quantité, et dont la descente au pied du talus facilite l'enlèvement.

— Comm. On donne ce nom au déchet qui se manifeste sur certaines marchandises, notamment sur les liquides, soit pendant leur transport, soit pendant leur séjour en magasin. Par la force même des choses, et sans qu'il soit besoin de recourir aux accidents, le marchand de vin ou l'épicier verront toujours l'évaporation enlever une certaine partie des vins, huiles et eaux-de-vie, sans pouvoir s'en prendre à personne. Dans les transports, les causes d'avarie ou de déchet sont encore plus nombreuses, aussi bien par suite des accidents que par le fait de soustractions frauduleuses. Sous ce rapport, les chemins de fer ont de beaucoup augmenté les risques du commerce. Jadis le roulier qui conduisait sur nos routes ces longues files de voitures bourrées de marchandises était personnellement responsable ; il ne pouvait s'en prendre qu'à sa négligence si la farine avait diminué dans le sac, si l'eau avait remplacé le vin dans les tonneaux. Mais qui accuser aujourd'hui, lorsque ces soustractions se commettent pendant les transports en chemin de fer ? Comment découvrir la main coupable qui se glisse furtivement et qui vient profiter soit de ce que le train est en marche, soit de ce qu'il est arrêté dans un endroit obscur et écarté pour porter atteinte à la propriété d'autrui ? Afin d'éviter les contestations qui peuvent s'élever à propos du *coulage*, l'usage, dans le commerce, est de dresser une évaluation fixe du *coulage*, et de fixer d'avance à la charge de laquelle des deux parties il restera. Toutefois il y a toujours là quelque chose d'aléatoire, car on ne saurait d'avance fixer au *coulage* une limite précise. Ce qu'il y a de plus logique et de plus juste en cette matière, c'est de mettre le *coulage* à la charge de celui qui détient la marchandise, et d'en rendre responsable le voiturier pendant le transport. D'ailleurs, sur cette matière comme sur toutes les autres, c'est la convention qui fait loi.

Par extension, le mot *coulage* a été appliqué à toutes les pertes que font essuyer aux maîtres d'établissements, soit la maladresse et l'incurie, soit surtout l'indélicatesse de leurs employés. Ce dernier genre de *coulage* prend dans certains commerces des proportions considérables. Les cuisiniers des maisons importantes ont de quoi nourrir leur famille avec ce qu'ils enlèvent dans l'exercice de leurs fonctions ; les commis de nouveautés parent leurs maîtresses des dépouilles enlevées à leurs patrons. Ce qu'un d'eux fait, tous le peuvent faire. Qu'on calcule le nombre de bouteilles disparues dans les cafés et les restaurants, de mètres de dentelles, de velours ou de ruban dérobés dans les grandes maisons de nouveautés ; et cette perte, déjà sensible sur des matières ordinaires, devient considérable dès qu'il s'agit de vins, de liqueurs ou de marchandises de premier choix. Citons comme exemple un des principaux restaurateurs de l'Exposition universelle de 1867. Son chiffre d'affaires de chaque jour était colossal, ce qui n'a pas empêché que ses opérations ne se soient soldées par une faillite de 1,500,000 fr. La chose s'explique : il était obligé d'employer quatre cents garçons, dont la plupart se renouvelaient tous les jours, et le *coulage* qui résultait de cette masse d'employés que ne contenait aucun contrôle suffisant eût ruiné la maison la plus florissante. Un des principaux remèdes contre cet excès de *coulage* est sans doute de savoir limiter ses opérations, et de ne pas leur faire dépasser les bornes au delà desquelles la surveillance devient illusoire et impossible. Il y a aussi une autre recette que nous conseillons fort aux commerçants : qu'ils assurent une position meilleure à leurs employés, qu'ils rétribuent mieux leurs services, ceux-ci ne se croiront pas autorisés à se payer de leurs propres mains.

COULAINE (château de). Ce charmant manoir, situé à Beaumont-en-Verron (Indre-et-Loire), passe à juste titre pour l'un des plus beaux spécimens des châteaux historiques de la Touraine. Ce monument, par son architecture, paraît dater de plusieurs siècles avant la Renaissance. Sous le règne de Louis le Débonnaire, il s'y tint une assemblée synodale. En 1380, ce château appartenait à Jean Pèlerin, puis il passa aux mains de la famille Le Boucher, pour devenir ensuite la propriété de la famille de Quirit de Coulaine, qui le possède encore. Au commencement du siècle dernier, les croisillons en pierre des fenêtres, les pendentifs de l'entablement, les sculptures des chapiteaux, les clochetons, tous les ornements sévères dont ce château était couvert furent mutilés ; on y ajouta des annexes d'un goût douteux, mais de modernes réparations ont rendu au manoir à peu près sa physionomie primitive.

En 843, le roi Charles le Chauve, étant dans la quatrième année de son règne, réunit un concile, à Coulaine en Touraine, selon les uns, à Villa-Colonia, près du Mans, selon les autres. On y publia un capitulaire en six articles, qui fut souscrit par le roi, les évêques et les seigneurs présents à l'assemblée. Dans la préface, on compare l'Église à un vaisseau, tantôt agité par la tempête, tantôt voguant tranquillement, et on fait voir qu'elle a besoin du secours de celui qui la gouverne, c'est-à-dire de Jésus-Christ. Dans les six articles, on s'étend sur le culte et le respect dus à Dieu ; sur le soin que l'on doit prendre des églises ; sur la vénération à laquelle ont droit les ministres des autels, et sur la nécessité de les maintenir dans leurs priviléges ou de leur en accorder de nouveaux ; sur les devoirs des peuples envers leurs rois et des rois envers leurs peuples. Le roi défend encore à qui que ce soit, et sous quelque prétexte que ce puisse être, de lui rien proposer contre l'équité et la justice.

COULAMMENT adv. (kou-la-man — rad. *coulant*). D'une manière coulante, aisée, facile : *Parler, s'exprimer, écrire* COULAMMENT. *Pavillon succédait aussi* COULAMMENT *à Benserade dans l'Académie française, qu'à Racine dans l'Académie des inscriptions.* (Ste-Beuve.) ‖ Peu usité.

COULAN ou **QUILON**, ville maritime de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, province de Travancore, sur la côte de Malabar, à 163 kilom. N.-O. du cap Comorin ; 12,800 hab. Commerce de coton, poivre, gingembre, poissons, tortues, bananes, pommes de terre, riz. Les Portugais s'emparèrent de cette ville, qui leur fut enlevée par les Hollandais, et qui tomba peu après entre les mains des Anglais.

COULANGE-LA-VINEUSE, bourg de France (Yonne), ch.-l. de canton, arrond. et à 13 kilom. S. d'Auxerre ; 1,372 hab. Récolte et commerce de vins estimés. L'église, assez remarquable, a été construite en 1742, sur les dessins de Servandoni.

COULANGE-SUR-YONNE, bourg de France (Yonne), ch.-l. de canton, arrond. et à 32 kilom. S. d'Auxerre ; pop. aggl. 1,033 hab. — pop. tot. 1,057 hab. Grand commerce de bois. Ruines d'un château fort.

COULANGES (Christophe, abbé DE), oncle de Mme de Sévigné, près de qui il passa une partie de sa vie, et dont il administra longtemps et sagement la fortune. Il mourut âgé de quatre-vingts ans.

COULANGES (Pierre-Philippe-Emmanuel, marquis DE), chansonnier, né à Paris vers 1631, mort en 1716. Ce gentilhomme, qui doit sa célébrité moins à ses petites chansons qu'aux lettres de Mme de Sévigné, sa cousine germaine et son amie intime, fut, en premier lieu, conseiller au parlement de Paris ; mais son humeur légère et l'extrême frivolité de son esprit le rendaient tout à fait impropre aux affaires. Il ne tarda pas à s'en apercevoir. Chargé de présenter un rapport dans certain procès Grappin, relatif à une mare, le marquis, manquant d'assurance, de faconde, distrait ou intimidé, se troubla, balbutia, s'embrouilla, resta court et dit aux juges : « Pardon, messieurs, je me noie dans la mare à Grappin et suis bien votre serviteur. » Cette mésaventure le dégoûta du métier de rapporteur ; il vendit sa charge pour n'avoir plus qu'à se livrer aux plaisirs du monde, à la bonne chère, à la villégiature élégante, aux voyages de plaisir. La vie du marquis de Coulanges ne fut pas autrement accidentée, et, pour entrer dans les détails de cette existence de grand seigneur, il suffit de lire la correspondance de Mme de Sévigné. Nous le voyons tour à tour recevant des lettres de l'illustre marquise et lui répondant. Des futilités font généralement le thème de ce commerce épistolaire. Il part pour la Provence, écrit de Lyon, va trouver Mme de Grignan à Lambesc, retourne à Lyon, se rend en Bretagne, puis accompagne le duc de Chaulnes à Rome. Il fait une chanson sur les jardins de cette ville, et plaît au pape Innocent XII, qu'il ne laisse pas de chansonner d'une façon bien piquante :

Son nom, ses armes sont des pots,
Une carafe était sa mère.

Pour comprendre cette facétie, il faut savoir que *pignatello* signifie *petit pot* en italien ; or Innocent XII appartenait à la maison des Pignatelli, qui portait sur son blason trois petits pots. La mère du pape était de la noble famille napolitaine de *Caraffa*.

De retour en France (1694), le marquis alla à Paris, à Tonnerre, au château d'Ancy-le-Franc et à Bourbilly, terre de Mme de Sévigné. De ce temps date, nous le croyons, son couplet si souvent cité, *Sur l'origine de la noblesse :*

D'Adam nous sommes tous enfants,
La preuve en est connue,
Et que tous nos premiers parents
Ont mené la charrue ;
Mais las de cultiver enfin
La terre labourée,
L'un a dételé le matin,
L'autre l'après-dînée.

Voilà ce que Coulanges a produit de meilleur. A Tonnerre, chez Mme de Louvois, Coulanges composa des couplets assez insignifiants et fades sur l'*Amadis*.

Le marquis éprouva ensuite une contrariété relative à ses vers qu'il ne soignait et ne polissait jamais, comme on le voit, du reste. Laissons, sur ce sujet, parler sa femme écrivant de Paris (novembre 1694) à Mme de Sévigné : « ... Toute la troupe de Tonnerre est revenue dans une parfaite santé ; M. de Coulanges a trouvé une grande affliction à son retour : il paraît dans le monde un livre imprimé de ses chansons, et à la tête de ce livre un éloge admirable de sa personne ; on dit qu'il est né pour les choses solides et pour les frivoles ; on montre les preuves des dernières ; il est très-touché de cette aventure, que j'ai encore aggravée par ne la pouvoir prendre sérieusement. A tout cela je réponds *chansons, chansons*. Il est allé à Versailles, et de là à Saint-Martin ; il faut espérer qu'il se consolera d'avoir fait ce livre par en faire un second, avant que sa jeunesse se passe... »

Coulanges alla à Vichy avec sa cousine, Mme de Louvois, qu'il appelait plaisamment sa *seconde femme*. Revenu à Paris (2 février 1700), il adressa à Mme de Grignan une lettre où l'on remarque ce passage : « Voici un emportement de M. de Noyon que j'ai mis en œuvre :

Un jour de fête un prélat d'importance,
Mais un prélat de sa haute naissance
Fort entêté, pour faire honneur au saint,
Disait la messe, et tel qu'on le dépeint,
Vouloit du peuple et respect et silence.
Lors dans l'église entendant quelque bruit
Qui lui parut profaner sa noblesse,
Fort brusquement il se retourne et dit :
« Feriez-vous pis, peuple vil et maudit,
« Quand un laquais dirait ici la messe ? »

Le marquis de Coulanges avait hérité de la manière par trop facile de Blot et de Marigny, mais il ne valait pas à beaucoup près ce dernier. Qu'on en juge par ce couplet sur le *vieux lit vert de Sucy :*

Enfin je vous revois, vieux lit de damas vert ;
Vos rideaux sont d'été vos pentes sont d'hiver.
Je vous revois, vieux lit si chéri de mes pères,
Où jadis toutes mes grand'mères,
Lorsque Dieu leur donnait d'heureux accouchements,
Sur leur fécondité recevaient compliments ;
Hélas ! que vous avez une taille écrasée !
On ne voit plus en vous ni grâce ni façon.
Autant de modes que d'années !

Il semble, à qui commence la lecture de ces vers, que l'auteur va se laisser gagner par la douce émotion des souvenirs de famille, mais point... Il finit par une remarque assez vulgaire : ce lit n'est plus à la mode.

Chez Coulanges tout finissait *par des chansons*, tout était matière et prétexte à refrain. Cet aimable homme se fût senti capable de chansonner allègrement sur le sujet le plus triste du monde. Son négligé, en fait de vers, peut s'appeler du débraillé. Couplet par-ci, couplet par-là, voilà notre marquis :

Que madame d'Heudicourt
Est une belle femme !
Chacun disait à la cour,
Quoi ! la voilà de retour !
Trédame, trédame, trédame.

Cela se chantait, ou plutôt se fredonnait sur l'air des *Fraises*.

A propos de son château d'Ormesson, Coulanges écrit, entre autres choses, à Mme de Grignan : « ... Je meurs d'impatience de vous y voir, madame, et de vous faire avouer que les beautés naturelles sont de cent piques au-dessus de celles où l'art s'est le plus exercé. » Là-dessus deux couplets bons... à être cachés discrètement sous un air quelconque.

J'aime plus que ma vie
Mon vieux château ;
Je vois sans nulle envie
Fontainebleau
Et tous ses bâtiments pompeux ;
Je me tiens heureux
Dès que je suis là,
Au gué lon là, lon lire, lon là.

Sous le règne du *grand* roi, on mangeait encore d'une façon assez malpropre, même chez les seigneurs, mais pourtant il y avait déjà progrès. Une lettre de Coulanges en témoigne, ainsi que ces couplets de lui qu'on trouve dans Tallemant des Réaux :

Jadis le potage on mangeait
Dans le plat sans cérémonie,
Et la cuiller on essuyait
Souvent sur la poule bouillie.
Dans la fricassée autrefois
On sauçoit son pain et ses doigts.
Chacun mange présentement
Son potage sur son assiette ;
Il faut se servir poliment
Et de cuiller et de fourchette,
Et de temps en temps qu'un valet
Les aille laver au buffet.

Le *Recueil de chansons* du marquis forme 2 volumes in-12 (Paris, 1698). Publier tous les impromptus de Coulanges, c'était en vérité rendre un bien mauvais service à notre gentilhomme, qui n'attachait pas d'importance à ces bluettes. Au surplus, il était suffisamment riche et ne connaissait point l'ambition des hautes dignités, sentiment qui n'eût pu qu'altérer son humeur joviale et contrarier sa paresse de voluptueux. Citons en terminant l'épigramme que composa Gacon, *sur ce que monsieur de Coulanges vouloit que M. Baillet le mît au rang des poëtes lyriques :*

Coulange a grand tort s'il prétend,
Pour quelques chansonnettes,
Qu'on doive lui donner un rang
Parmi les grands poëtes ;
Tout au plus bas du sacré mont
Phébus lui ferait grâce
Près du cocher de Vertamont
De lui marquer sa place.

M. de Monmerqué a publié les *Mémoires de M. de Coulanges* (Paris, 1820, in-8°).

COULANGES (Marie-Angélique, marquise DE), femme du précédent, favorite de Mme de Maintenon et l'un des ornements de la cour de Louis XIV. Elle a laissé environ cinquante lettres qui ne le cèdent guère en esprit à celles de Mme de Sévigné. On disait d'elle que chacun de ses péchés était une épigramme. Elle mourut à quatre-vingt-deux ans, en 1723. Les lettres de la marquise de Coulanges ont été publiées dans le *Supplément aux lettres de Mme de Sévigné* (Paris, 1751, in-12).

COULANT (kou-lan) part. prés. du v. Couler : *Des fontaines* COULANT *avec un doux murmure.* (Fén.) *Ce sont des canaux* COULANT *à ciel ouvert.* (L. Gozlan.)

COULANT, ANTE adj. (kou-lan, an-te — rad. *couler*). Qui coule, qui s'écoule : *Eau* COULANTE. *Ruisseau* COULANT. ‖ Fluide, qui coule facilement : *De l'encre* COULANTE. *Ces eaux, si* COULANTES, *deviennent tout à coup, pendant l'hiver, dures comme des rochers.* (Fén.)

— Poétiq. En parlant du temps qui s'écoule, qui passe avec rapidité : *Que les heures sont légères, qu'elles sont* COULANTES *avec ce qu'on aime !* (Mme de Lambert.)

— Fig. Aisé, naturel, qui ne sent point le travail : *Style* COULANT. *Prose* COULANTE. *Vers* COULANTS. *Rien n'est plus* COULANT *ni plus harmonieux que l'endroit où le poëte décrit la douce et insinuante éloquence de Nestor.* (Rollin.) *Le ton de la bonne conversation est* COULANT *et naturel.* (J.-J. Rouss.) *La mélodie consiste en une certaine fluidité de sons* COULANTS *et doux comme le miel, dont elle a tiré son nom.* (J. Joubert.)

Ses vers sont d'un beau style et sa prose est *coulante*.
BOILEAU.

‖ Accommodant, facile, indulgent : *Homme* COULANT *en affaires. Je l'ai trouvé très-*COULANT. *Les provinciaux sont si peu* COULANTS, *qu'ils font tourner le savoir-vivre en supplice continuel.* (St-Prosper.)

— *Vin coulant*, Vin qui passe aisément, qui est agréable à boire.

— *Papier coulant*, Papier sur lequel la plume, le crayon glissent aisément : *Le plaisir de charbonner avec un crayon si noir, sur un papier si* COULANT, *l'emporta sur l'amour-propre.* (G. Sand.)

— *Nœud coulant*, Nœud qui se serre et se desserre sans se dénouer.

— Substantiv. Ce qui est coulant, facile, aisé, sans effort : *Les premiers vers de Bernis ont les défauts de ceux de Gresset, ils ont aussi de sa facilité et de son* COULANT. (Ste-Beuve.)

— **Antonyme.** Stagnant.

COULANT s. m. (kou-lan — rad. *couler*). Anneau ou autre objet percé d'un trou, dans lequel on passe en double un cordon ou une chaîne, de façon qu'en faisant couler cet objet on peut augmenter ou diminuer à volonté la longueur du cordon ou de la chaîne : COULANT *en or, en diamant.* COULANT *d'une chaîne de montre.* ‖ Anneau que l'on fait glisser pour serrer ou fermer quelque chose : *Un* COULANT *de serviette. Les* COULANTS *d'une bourse. Les couverts y sont préparés avec les serviettes des abonnés, passées dans des* COULANTS *de moiré métallique.* (Balz.)

— Parure de cou qui se compose d'un gros diamant avec une croix au-dessous.

— Peint. Longueur du pli d'une draperie.

— Techn. Anneau de fer au moyen duquel on rapproche les branches d'une tenaille. ‖ Outil de l'orfévre et du boutonnier. ‖ Enveloppe cylindrique en cuivre destinée à porter le verre qui sert de cheminée à la lampe et à régler la hauteur de la flamme, en glissant plus ou moins haut.

— Min. Planche clouée ou chevillée sur la face intérieure du boisage d'un puits de mine, afin de faciliter le mouvement des bennes ou tonnes d'extraction, en les empêchant de s'accrocher à ce boisage.

— Mar. Nom générique de tous les nœuds qui se serrent lorsqu'on fait force sur la corde que l'on tient en main.

— Anc. art milit. Sorte de herse que l'on appelait aussi PASSANT-COULANT ou PORTE-COULANT.

— Hortic. Rameau latéral qui, dans certaines plantes, comme le fraisier, rampe sur le sol et s'enracine de distance en distance. ‖ Syn. : STOLON, PROPAGULE.

COULARD ou **COULART** s. m. (kou-lar). Hortic. Variété de cerisier.

COULASSADE s. f. (kou-la-sa-de). Ornith. Nom vulgaire de la calandre, espèce de grosse alouette.

COULAVAN s. m. (kou-la-van). Ornith. Espèce de loriot.

COULCHAS s. m. (koul-kass — mot égyptien). Syn. d'ARUM ou GOUET COMESTIBLE.

COULDRAI s. m. ou **COULDRAIE** s. f. (koul-drè). Anciennes formes du mot COUDRAIE.

COULDRE s. m. et v. a. (koul-dre). Ancienne forme des mots COUDRE, s. m. et v. a.

COULE s. f. (kou-le — bas lat. *culla*. Ce mot paraît être une contraction de *cucullа*, *cucullus*, capuchon, qui a donné régulièrement le provençal *cagoula*, le catalan *cugulla*, l'espagnol *cogulla*, l'italien *cucullo*). Sorte de vêtement à capuchon porté par les religieux et les religieuses dans certains ordres. ‖ On disait aussi CUCULLE.

— Pop. Menus gaspillages causés dans une maison, dans une administration, par des domestiques, des employés peu vigilants ou peu délicats. ‖ Surveillance que l'on exerce pour empêcher ces gaspillages : *Faire la* COULE. *Etre à la* COULE.

— Argot. *Etre à la coule*, Etre d'un caractère coulant, doux, agréable. ‖ Se tirer finement d'affaire, duper quelqu'un avec habileté.

COULÉ s. m. (kou-lé — rad. *couler*). Mus. Passage sans interruption qui se fait d'une note à une autre, en les liant par un seul coup de gosier, de langue, d'archet.

— Chorégr. Pas de danse, qui n'est autre que le glissé. V. GLISSÉ.

— Techn. Ouvrage jeté en moule. ‖ Assemblage de deux points de broderie faits séparément sur une même ligne.

— Jeux. Au billard, Coup qui consiste à faire suivre directement ou à peu près la bille de son adversaire par sa propre bille.

— Peint. Première teinte que l'on donne à une ébauche.

— **Encycl.** Mus. En termes de musique, dit M. Bachelet, le mot *coulé* se dit de toute succession de notes dans laquelle, au lieu de marquer chacune d'elles d'un coup d'archet sur les instruments à cordes, d'un coup de langue sur les instruments à vent, d'un coup de gosier dans le chant, on les lie ensemble en prolongeant le coup d'archet, le souffle ou l'articulation. Sur les instruments à touches, le *coulé* paraît impossible à pratiquer ; cependant une certaine douceur de toucher réussit à l'y faire sentir. Dans l'écriture musicale, le *coulé* se marque par un trait en arc de cercle placé au-dessus des notes.

COULÉ, ÉE (kou-lé part. passé du v. Couler). Jeté en moule : *Statue* COULÉE *en bronze.*

— Submergé, enfoncé au fond de l'eau : *Son vaisseau est* COULÉ, *est* COULÉ *à fond, est* COULÉ *bas.*

— Par ext. Glissé furtivement : *Une pièce d'or* COULÉE *dans la main. Un mot* COULÉ *dans l'oreille.*

— Fig. Formé, façonné : *Voilà deux hommes* COULÉS *dans un seul moule. Les langues sémitiques semblent* COULÉES *dans un moule d'où il ne leur est pas donné de sortir.* (Renan.) *La grammaire de chaque race a été* COULÉE *d'une seule pièce.* (Renan.)

— Fam. Terminé, épuisé : *Affaire, question qui est enfin* COULÉE, *qui est* COULÉE *à fond.* ‖ Ruiné, perdu sans ressource : *Ce banquier est* COULÉ. *Il est devenu pot-au-feu ; aussi est-il fini,* COULÉ, *enterré, défunt.* (E. Sue.)

— Grav. et calligr. Dont les contours ne sont pas brusques, mais doucement ménagés : *Traits* COULÉS. *Tailles* COULÉES. ‖ *Ecriture coulée*, Sorte d'écriture penchée, dont toutes les lettres sont jointes entre elles par des liaisons.

— Techn. Filtré : *Sirop* COULÉ. *Lait* COULÉ. ‖ Qui a subi l'opération du coulage, en parlant du linge : *Lessive bien* COULÉE. ‖ *Papier coulé*, Celui dont la matière est accumulée dans une partie de la feuille plus que dans une autre, défaut provenant de ce que la pâte n'a pas été également distribuée sur la forme.

— Constr. Fermé, rempli avee du plomb fondu : *Des joints bien* COULÉS, *mal* COULÉS.

— Agric. et hortic. Qui n'a pas noué, qui a péri en fleur avant la production du grain ou du fruit : *Fruits* COULÉS. *Raisins* COULÉS. *Blés* COULÉS.

COULEBRASINE s. f. (kou-le-bra-zi-ne — de *Coulebras*, nom propre de lieu). Minér. Nom donné par Huot à un séléniure de zinc et de mercure trouvé à Coulebras, au Mexique.

— **Encycl.** La *coulebrasine* est encore peu connue. C'est une substance grise, à éclat métallique et à cassure grenue, qui se présente en masse amorphe. D'après Del Rio, qui l'a découverte, elle se composerait de 49 de sélénium, 24 de zinc, 19 de mercure, 6 de carbonate de chaux et 1,50 de soufre.

COULÉE s. f. (kou-lé — rad. *couler*). Action de couler, de jeter en moule ; résultat de cette action : *La* COULÉE *d'une statue.* ‖ Endroit par lequel s'écoule la fonte contenue dans un creuset.

— Flot de matière en fusion : *Une* COULÉE *de lave, de verre, de bronze.*

— Action de couler une lessive : *La* COULÉE *d'une lessive.* ‖ On dit plus souvent COULAGE.

— Véner. Chemin étroit que suit le cert pour se rendre à son réduit. ‖ Faux chemin tracé dans les bois par une bête fauve.

— Géol. Matières qui se sont répandues et solidifiées sur des surfaces inégales, sans y prendre la forme de couches stratifiées.

— Mar. Courbe de raccordement entre les genoux et la quille d'un vaisseau. ‖ Partie immergée d'un navire recouverte par les bordages appelés ribords.

— Métall. Ouverture pratiquée au niveau du fond du creuset d'un fourneau pour livrer passage au métal fondu. On l'appelle aussi *trou de coulée*, et on la tient fermée, pendant le fondage, au moyen d'un tampon fait d'un mélange d'argile et de charbon.

— Mar. Courbure de la carène d'un navire : *Cette frégate a une belle* COULÉE.

— Calligr. Sorte d'écriture, généralement abandonnée aujourd'hui, penchée de droite à gauche, dont les déliés joignent les différentes parties de la lettre, en partant de bas en haut, contrairement à l'écriture anglaise, qui est encore plus inclinée et dont les déliés vont de haut en bas : *Autrefois les calligraphes n'écrivaient guère qu'en écriture* COULÉE.

— Adjectiv. : *Ecriture* COULÉE.

— **Encycl.** Métall. La *coulée* est l'opération qui consiste dans le transvasement de la fonte des fours à réverbères ou des cubilots dans les moules. Ce transvasement se fait soit par un conduit qu'on établit entre ces derniers, soit avec des poches. Le premier moyen ne s'emploie que pour de fortes pièces ; le second, au contraire, est, sauf le cas précédent, le seul en usage. L'opération de la *coulée* se fait de la manière suivante : les poches ou réservoirs en fonte ou en fer étant nettoyées et préparées, le fondeur, armé d'un ringard, perce la masse argileuse qui bouche le trou de *coulée* du cubilot, de façon à faire un trou de 2 à 3 centimètres de diamètre, en ayant soin de rejeter la terre à mesure qu'il l'enlève, pour ne pas gêner le passage de la fonte quand elle s'écoulera, et aussi pour ne pas introduire des crasses dans les poches. Le trou terminé, la fonte coule et tombe dans une poche placée sous la rigole ; lorsque cette poche est suffisamment pleine, le fondeur, armé d'un manche en bois, auquel se trouve collé un tampon de sable argileux légèrement mouillé, vient boucher le trou de *coulée*. Cette première opération terminée on enlève la poche, à bras ou avec des grues, suivant le poids des matières qu'elle contient, et, en l'inclinant, on verse la fonte dans les moules par les trous ménagés à cet effet. Aussitôt il se produit, par l'effet de la chaleur, un grand dégagement de vapeur et de gaz qui, si on ne les enflammait pas, s'accumuleraient dans l'intérieur et pourraient produire des explosions dangereuses, en projetant la fonte de tous côtés. A cet effet, des apprentis, armés de morceaux de bois, avec lesquels ils empêchent en même temps les crasses ou corps étrangers de précéder la fonte dans les moules, sont chargés de promener tout autour du moule et des évents leurs torches enflammées. Telle est l'opération de la *coulée*, qui n'est rien en elle-même, mais qui nécessite de l'intelligence et de l'habitude, pour les grosses pièces surtout, où on coule avec plusieurs poches et où il faut de l'ensemble.

COULEKIN ou **COULEQUIN** s. m. (kou-le-kain). Bot. Nom vulgaire du genre cécropie ou cécropier : *C'est avec le* COULEQUIN *que l'on se procurait du feu avant la conquête espagnole.* (T. de Berneaud.) ‖ On l'appelle aussi AMBAÏBA.

COULEMELLE s. f. (kou-le-mè-le). Bot. Nom vulgaire de l'agaric élevé. ‖ *Coulemelle d'eau*, Nom vulgaire de l'agaric en bouclier.

COULEMENT s. m. (kou-le-man — rad. *couler*). Mouvement des liquides qui suivent leur pente.

— Escrim. *Coulement d'épée*, Attaque qui se fait en glissant d'un bout à l'autre la lame de son épée contre celle de son adversaire.

COULEN s. m. (kou-lain). Bot. Plante légumineuse du Chili, dont les feuilles sont employées en infusion comme stomachiques.

COULER v. n. ou intr. (kou-lé — lat. *colare*, filtrer). Se mouvoir, en parlant des liquides qui suivent leur pente naturelle : *Ce ruisseau, cette fontaine* COULE *lentement. Les larmes* COULAIENT *de tous les yeux. Un sang noir* COULAIT *de sa plaie. Le vin* COULAIT *à flots. Les courants* COULENT *dans la mer comme les fleuves* COULENT *sur la terre.* (Buff.) *L'union de deux rivières en une les fait* COULER *plus vite.* (Fonten.) *La Reuss* COULE *paisible au milieu de la verdure.* (Chateaub.) *Les vraies larmes sont celles que fait* COULER *une belle poésie.* (Chateaub.) *Un homme vain se plaît à faire* COULER *les pleurs de la femme qu'il aime.* (Laténa.) *La Néva* COULE *à pleins bords au sein d'une île magnifique.* (J. de Maistre.) *L'eau qui* COULE, *c'est à la fois un tableau et une musique.* (A. Karr.) *L'homme fuit la douleur comme l'eau* COULE *sur sa pente.* (H. Taine.)

Un ruisseau *coule* auprès et forme un doux murmure.
LA FONTAINE.

Ah ! qui verse des pleurs tremble d'en voir *couler*,
Et plus on a souffert mieux on sait consoler.
DE BELLOY.

. . . . Mes yeux ont vu son sang
Couler à gros bouillons de son généreux flanc.
CORNEILLE.

S'il faut mon sang pour la victoire,
Agnès, tout mon sang *coulera*.
BÉRANGER.

‖ Laisser échapper, en parlant d'un récipient par rapport au liquide qu'il contient : *Ce baril, ce cuvier* COULE. *Il a bu à la pièce ; seulement, tenez, je crois qu'il a oublié de remettre le fausset ; entendez-vous ? le tonneau* COULE. (Alex. Dumas.)

— On dit que le *sang coule*, *a coulé*, *coulera*, pour exprimer qu'il y a, qu'il y a eu, qu'il y aura des combats, des luttes armées : *Le sang français* A COULÉ *pour l'affranchissement de l'Italie.* (E. de la Bédollière.)

Déjà de traits en l'air s'élevait un nuage,
Déjà le sang *coulait*, prémices du carnage.
RACINE.

— Se dit d'un flambeau qui fond la matière sans la brûler et la laisse s'épancher : *Cette bougie* COULE *comme une chandelle.*

— Fig. Etre plus ou moins fluide : *Cette encre* COULE *bien, ne* COULE *pas assez.*

— Par ext. Circuler, pénétrer : *Le sang* COULE *dans les veines. La douce vapeur du sommeil ne* COULE *pas plus doucement dans les yeux appesantis et dans les membres fatigués d'un homme abattu.* (Fén.) *L'or des nations y* COULAIT *par tous les canaux du commerce.* (Volt.)

L'ardeur de ces baisers *coule* au fond de mon âme.
DORAT.

J'ai pris, j'ai fait *couler* dans mes brûlantes veines
Un poison que Médée apporta dans Athènes.
RACINE.

Mais lorsque la fraîcheur *a coulé* dans leur sein,
Leurs organes vaincus se raniment soudain.
CASTEL.

‖ S'insinuer, se communiquer : *Faites que vos études* COULENT *dans vos mœurs, et que tout le profit de vos lectures se tourne en vertu.* (Rollin.)

— Glisser doucement, descendre, se dérober : COULER *de sa chaise jusqu'à terre. Il saisit la corde et se laissa* COULER *jusqu'à terre.* (Acad.) *Je voudrais* COULER *sur une rivière tranquille, et je suis entraîné par un torrent.* (Montesq.) ‖ S'avancer sans effort : *Ce rasoir* COULE *bien. Ce piston ne* COULE *pas. Ces divinités* COULAIENT *dans les airs sans poser le pied sur la terre.* (Fén.)

— Passer sans faire de bruit, à la dérobée : COULEZ *vite le long de la muraille, de l'escalier. Les soldats* AVAIENT COULÉ *le long du rempart.* ‖ Passer légèrement, sans s'arrêter, sans insister : COULER *sur un fait, sur une circonstance. Il* A COULÉ *sur tout ce qui se rattachait à la politique. Plutarque* COULE *légèrement sur cette action.* (Rollin.)

— Passer, en parlant du temps : *Tous les siècles qui* ONT COULÉ *jusqu'à nous, vous les regarderiez comme des instants fugitifs.* (Mass.) *Sa vie est destinée à* COULER *dans les ris, les plaisirs et l'abondance.* (La Bruy.) *Le temps* COULE *pour le rocher aussi bien que pour l'homme pensant.* (E. Pelletan.)

Il pouvait doucement laisser *couler* son âge.
LA FONTAINE.

Vos jours, toujours sereins, *coulent* dans les plaisirs.
RACINE.

Le siècle d'or *coula* sous ses auspices,
Le siècle d'or ne vit que des heureux.
MALFILATRE.

‖ On dit plus ordinairement S'ÉCOULER.

— Fig. Se produire, se manifester : *La douce persuasion* COULAIT *de ses lèvres.* (Fén.) *Ce sont les doctrines qui creusent le lit où les passions* COULENT. (Lamenn.) *La Révolution a fait* COULER *sur la terre des flots de civilisation.* (Lamenn.) *Toutes les fois qu'on verra* COULER *le cours limpide et pur de la vraie poésie, on s'y abreuvera avec passion.* (Montalembert.) *Les paroles de M. Thiers* COULENT *sans cesse comme le vin d'un tonneau dont on aurait ouvert le robinet.* (H. Heine.) *Il y a quarante ans que, dans son langage de prophète, M. Royer-Collard annonçait à la France et au monde que la démocratie* COULAIT *à pleins bords.* (Ed. Laboulaye.) *Depuis soixante ans le mensonge* COULE *à pleins bords des tribunes européennes.* (H. Castille.) *Chez les femmes, la tromperie* COULE *comme la neige tombe du ciel.* (Balz.)

. . . Juvénal, de sa mordante plume,
Faisait *couler* des flots de fiel et d'amertume.
BOILEAU.

O Dieu ! que la source est immense
D'où coule tant de vie. . . .
LAMARTINE.

La sottise trop pleine a besoin de *couler* ;
J'en sens les flots épais bouillonner sur ma tête.
PONSARD.

‖ Découler, résulter : *C'est de lui que* COULENT *ses autres vices.* (Mass.) *C'étaient des effets différents, puisqu'ils* COULAIENT *de principes divers.* (Montesq.) On dit plus ordinairement DÉCOULER.

— *Couler de source*, ou simplement *couler*, Se produire sans effort, d'une manière facile et naturelle : *Cette période* COULE *bien. Ces vers* COULENT DE SOURCE. *Un discours que rien ne lie et n'embarrasse* COULE DE SOURCE. (Boil.) *Quand l'amour divin dominera dans un cœur, les actes* COULERONT DE SOURCE. (Boss.) *L'éloquence n'est belle qu'autant qu'elle* COULE DE SOURCE. (Clément XIV.) *Volney parlait comme il écrivait, avec netteté, et cela* COULAIT DE SOURCE. (Ste-Beuve.) *Un homme du monde, possédé du démon de la poésie, adressa à une dame de beaucoup d'esprit un madrigal de sa façon. Quelqu'un ayant demandé à cette dame ce qu'elle en pensait, elle répondit : « Ses vers ressemblent aux eaux de Versailles, ils* NE COULENT PAS DE SOURCE. »

Mes vers comme un torrent *coulent* sur ce papier.
BOILEAU.

— *Couler à fond, couler bas*, ou simplement *couler*, Se dit d'un bâtiment qui sombre, qui s'enfonce dans l'eau : *Le navire était près de* COULER. *Notre chaloupe* COULA À FOND. *Le vaisseau amiral allait* COULER BAS. *Le brick le* Vautour *faillit être submergé, et allait* COULER, *lorsqu'il fut secouru.* (Thiers.) *Les personnes comblées des dons de la fortune sont comme des vaisseaux trop chargés, qui risquent plus que les autres de* COULER À FOND. (St Chrysostome.) ‖ Fig. Echouer, être perdu, ruiné : *Sa fortune* A COULÉ BAS.

— Prov. *Il faut laisser couler l'eau*, Il faut souffrir patiemment ce qu'on ne peut empêcher.

— Mar. *Couler bas*, S'emplir d'eau et tomber au fond.

— Techn. S'échapper du moule par quelque fente, ce qui fait manquer la fonte : *Cette cloche, cette statue* A COULÉ.

— Manég. Rendre la bride au cheval pour accélérer son allure. ‖ *Couler au galop*, Aller au galop uni et rapide, en parlant du cheval.

— Chasse. Se dit d'une chienne qui avorte peu de temps après avoir été pelotée, c'est-à-dire couverte : *Cette chienne* A COULÉ. ‖ *Coule ! coule !* Cri dont on se sert pour exciter le chien à s'introduire dans le terrier du renard ou du blaireau.

— Chorégr. Exécuter le pas que l'on nomme un *coulé* ou un *glissé*. ‖ V. ce dernier mot.

— Jeux. Au billard, Faire en sorte que la bille du joueur, au lieu de faire un angle après le choc, suive la bille atteinte en ligne droite ou légèrement oblique, pour toucher l'autre bille qui était un peu masquée. ‖ *Couler après*, Faire entrer sa propre bille dans la blouse, à la suite de celle que l'on a touchée.

— Agric. Se dit des récoltes qui ne nouent pas, qui périssent en fleur avant la production du grain ou du fruit : *Tous les blés* ONT COULÉ *cette année. Les fleurs* COULENT *parfois*